

Comité de suivi ALCOTRA**26 janvier 2023****Imperia****Récapitulatif des décisions prises et liste des projets sélectionnés¹****PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIE VI A - ALCOTRA 2021-2027**

Concernant la sélection des projets déposés au titre de l'appel à projets « Transition », le Comité de suivi (CS) approuve :

- la liste des 11 projets présentés pour la sélection, telle qu'annexée à la présente décision, y compris les recommandations techniques et l'application des régimes d'aides d'État, pour un montant total de 14 161 915,69 et 11 329 532,55 € de subvention FEDER (cf. Annexe 1).

Concernant la définition du calendrier prévisionnel des appels à projets ALCOTRA 2021-2027, le Comité de suivi approuve :

- Pour les projets simples :
 - le lancement d'un appel à projets simples en 2024 et un autre en 2026 ;
 - en fonction des projets déposés au titre de l'AAP « Nouveaux défis-Gouvernance », de renvoyer au Comité de suivi de juillet 2023 la décision d'augmenter l'enveloppe de l'AAP et de reporter le lancement de l'appel à projets simples prévu en 2024 (lancement en juillet 2024 au lieu qu'en janvier 2024, scénario 2) ;
 - le contenu et la dotation des AAP simples seront évalués par le partenariat sur la base des résultats des AAP, pour respecter l'équilibre de la maquette et les indicateurs, et la durée maximale des projets simples est de 36 mois, sauf que pour le dernier AAP simples prévu en 2026 (durée maximale de 24 mois) et celui des reliquats (durée maximale de 18 mois).
- Pour les micro-projets :
 - une enveloppe prévisionnelle de 2M€ et le lancement de deux appels à micro-projets d'1M€ en 2023 et en 2024, selon le calendrier présenté ;
 - la possibilité d'envisager un troisième AAP en fin de Programme en utilisant les reliquats et en augmentant l'enveloppe.
- Pour les projets stratégiques territoriaux OP5 :
 - deux phases de présentation des projets : phase 1 concernant le dépôt de la stratégie et de trois projets, phase 2 concernant le dépôt de deux projets complémentaires ;
 - suite à la demande du CTI, le rallongement des délais de l'AAP OP5 phase 1, en reportant la clôture de l'AAP OP5 phase 1 de décembre 2023 à mars 2024 ;
 - suite à la demande des Régions Vallée d'Aoste et Piémont, de reporter le lancement de l'AAP OP 5 phase 1 de juillet 2023 à l'automne 2023.

¹ Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi et au § II.3.1 du Manuel du Programme.

Concernant la Validation de la V1 du Manuel de mise en œuvre, le Comité de suivi approuve :

- le texte de la V1 du Manuel du Programme Interreg VI-A France-Italia 2021-2027, tel que validé par le CTI lors de sa réunion du 17 janvier 2023 ;
- dans un souci d'accompagnement des bénéficiaires, la publication de la V1 du Manuel sur le site web du Programme en même temps que la publication de la liste des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets simples « Transition ».

Concernant le bilan de l'évènement de lancement du Programme du 28 et 29 novembre à Chamonix et Courmayeur et la présentation du Traité du Quirinal et ses implications pour le Programme ALCOTRA, les interventions et les échanges seront disponibles dans le compte-rendu du CS.

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIE V A - ALCOTRA 2014-2020**Concernant l'état d'avancement du Programme et la stratégie de clôture, le Comité de suivi approuve :**

- la stratégie mise en place par l'Autorité de gestion pour atteindre les objectifs de clôture telle que présentée lors de la séance ;
- suite à la demande de la Région Ligurie, la possibilité de demander et d'accorder une prorogation de 2 mois pour la clôture pour les projets sélectionnés dans le cadre du 4^{ème} appel à projets simples « ALCOTRA Relance / Projets-Passerelle » ;
- de prendre en compte la nécessité, si les reliquats du Programme le permettent, d'augmenter le taux de financement FEDER des projets du 4^{ème} AAP « EDUmob2 » et « RECOVALX » de 61,51% à 85% ;

La prochaine réunion du Comité de suivi sera présidée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et sera organisée en Savoie en juillet 2023.